

CONTRAT DE LOCATION ET MISE À DISPOSITION DE LOCAUX*

Entre l'association culturelle de l'Église Protestante Unie de Pentemont-Luxembourg, ayant son siège 58, rue Madame, 75006 à Paris, désignée ci-dessous "EPUPL", d'une part,

Et _____

Représenté(e) par **NOM** : _____ **Prénom** : _____

Téléphone : _____ **Mail (obligatoire & lisible)** : _____

Adresse postale : _____

désigné ci-dessous «l'utilisateur», d'autre part

(Écrire en lettres capitales SVP)

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1

A la date du : _____ **202** de _____ **heures à** _____ **heures.**

EPUPL met à disposition de l'utilisateur

58, rue Madame, 75006 Paris, au _____ étage, la salle _____

106 rue de Grenelle, 75007 Paris, au _____ étage, la salle _____

Ainsi que : (autre-s salle-s, cuisine) : _____

Pour l'utiliser à fin de*: (concert, réunion, etc.) : _____

Article 2

EPUPL garde toute liberté pour accéder aux locaux ci-dessus mentionnés pendant ces horaires, notamment pour vérifier que l'utilisation qui en est faite correspond à la destination prévue par la présente convention, que le nombre de participants n'excède pas la réglementation et qu'il n'y a pas de nuisances sonores après 22h.

Article 3

EPUPL prend toutes mesures pour le libre accès aux locaux mis à disposition, dans le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité. L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité en effectuant un parcours "sécurité" avec un(e) représentant(e) d'EPUPL.

EPUPL ne peut être tenue pour responsable en cas de vol d'objet laissé dans les locaux. EPUPL est couverte par une assurance quant à la responsabilité civile.

L'utilisateur déclare sur l'honneur avoir une assurance couvrant ses activités. (Cocher la case)

Article 4*

En contrepartie de cette mise à disposition, l'utilisateur participe aux frais d'entretien des locaux par le versement à EPUPL d'un montant de _____ euros.

Un acompte de 30 % sera réglé à la réservation, le solde sera réglé le jour de la mise à disposition

Règlement :

Par virement IBAN : FR76 3006 6100 6100 0104 1310 117 -CIC Rennes Paris 6° - **À PRIVILÉGIER (avec mention nom et date de la réservation)**

Par chèque à l'ordre d'EPUPL adressé à EPUPL, 58, rue Madame, 75006 Paris avec mention, au dos, de la date et lieu de la réservation.

N° du chèque : _____ Nom du porteur : _____

Date d'émission : _____ Montant du chèque : _____ euros.

Article 5

L'entrée aux concerts (et autres activités) dans les locaux de l'Église doit être libre et ne peut théoriquement pas faire l'objet de billetterie pré-annoncée. Mais, pour des questions d'ordre, celle-ci pourra être tolérée et annoncée à condition que le montant soit modeste (< 15 €) et perçu par l'utilisateur en lieu et place d'une libre participation aux frais des participants.

Article 6

L'utilisateur s'engage à respecter et faire respecter la charte d'occupation des locaux annexée à la présente convention. En particulier, il est convenu de manière expresse que l'utilisateur remette, après utilisation, les locaux dans leur état de rangement et de propreté initial.

Fait en triple original à Paris le _____

Pour l'EPUPL

Pour l'utilisateur

*Ce document doit impérativement être complété